

DEMANDE D'UTILISATION D'UN PRÉNOM D'USAGE

Circulaire du 20 juin 2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l'identité des personnes transgenres dans la fonction publique de l'Etat.

Numéro étudiant UT2J

Nom

Adresse

Prénom

Code postal

Date de naissance

Ville

Conformément à ses engagements, l'Université examinera chaque demande d'utilisation d'un prénom d'usage des étudiant·es s'inscrivant dans une démarche de prise en compte de l'identité de genre. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 20 juin 2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l'identité des personnes transgenres dans la fonction publique de l'Etat.

Cette démarche ne peut concerner que les documents internes à l'Université. L'étudiant·e ayant effectué une demande d'utilisation de prénom d'usage, et qui finalement bénéficierait d'un changement de prénom à l'état civil, en informera la direction de la scolarité pour la mise à jour des informations.

Lorsque l'Université délivrera le diplôme, le prénom figurant sur ce dernier sera obligatoirement le prénom correspondant à l'état-civil de l'étudiant·e. L'établissement pourra rééditer ultérieurement le diplôme sur demande si l'étudiant·e obtient un changement de prénom à l'état civil.

JE DEMANDE À UTILISER LE PRÉNOM SUIVANT

> PRÉNOM D'USAGE

Ce prénom sera pris en compte sur les documents de scolarité internes à l'UT2J, la carte étudiant, l'identifiant ENT, l'adresse mail, les listes d'appel, les listes électorales.

Date Signature

DÉCISION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CFVU

Demande d'utilisation d'un prénom d'usage acceptée

Demande d'utilisation d'un prénom d'usage refusée | Motif :

Date

Signature et cachet de la vice-présidence de la CFVU